

## DROITS D'INSCRIPTION à REGLER PAR LES ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'ANNEE UNIVERSITAIRE 2020-2021

Les droits d'inscription universitaires sont annuels et fixés chaque année par le Conseil des Ministres. Ils varient selon le diplôme

préparé. **Les tarifs affichés sur cette page sont ceux qui se sont appliqués en 2019-2020.**

Les chiffres ne seront officiellement publiés que cet été. Mais les tarifs des frais de scolarité à payer par les étudiants pour la prochaine rentrée universitaire seraient approximativement les suivants:

<b>FACULTES</b>	<b>ETUDIANTS ETRANGERS ou PROVENANT DE L'ETRANGER NOUVEAUX INSCRITS(MONTANT ANNUEL TRY)</b>
-----------------	---

<b>FACULTE D'INGENIERIE ET DE TECHNOLOGIE</b>	
1-Département de Génie Informatique	15.000,00
2- Département de Génie Industriel	15.000,00
<b>FACULTE DE DROIT</b>	11.500,00
<b>FACULTE DE SCIENCES ECONOMIQUES ET ADMINISTRATIVES</b>	
1-Département des Relations Internationales	11.500,00
2- Département de Gestion	11.500,00
3- Département d'Economie	11.500,00
4- Département de Sciences Politiques	11.500,00
<b>FACULTE DES SCIENCES ET LETTRES</b>	
1- Département de Philosophie	9.500,00
2- Département de Sociologie	9.500,00
3- Département de Littérature et Linguistique Comparées	9.500,00
4- Département de Mathématiques	12.500,00
<b>FACULTE DE COMMUNICATION</b>	9.500,00
<b>MASTER (M2) ET DOCTORAT</b>	15.000,00